

## **Compte rendu de séance** **du Conseil Municipal du 08 novembre 2010**

**Présents** : Mme Liliane SUTTER, Maire  
MM. les adjoints Marc KLEIN, Christian RICHERT  
Mmes les conseillères Brigitte BURGER, Véronique ERNEWEIN  
MM. les conseillers Claude WEISS, Charles MEHL, Mathieu DURINGER,  
Norbert PONTA, Jacky JACOB, Albert DUB, Jacky HARTSTREISEL,  
Michel ETTLINGER, Xavier ULRICH, Jean-Nicolas GROSS,  
Christian DIEBOLD, Bernard RIEHL, Valentin GEBHARDT

**Absents excusés** : M. Philippe OBRECHT qui donne procuration à M. Christian RICHERT

**Absent non excusé** : ./.

### **1) Demande de subvention pour ravalement de façades**

Le Maire soumet à l'approbation du Conseil, la demande de subvention formulée par Monsieur STINUS Didier pour les travaux de ravalement de façades (peinture) de sa propriété 1 rue du Presbytère. La surface à prendre en compte et entrant dans les critères est de 135m<sup>2</sup> à raison de 2€/m<sup>2</sup> pour la peinture. Le bâtiment datant d'avant 1900, compris dans le périmètre fixé par le Département, bénéficiera de l'aide conjointe communale et départementale.

Adopté à l'unanimité

### **2) Modification dans la composition des commissions municipales**

Suite au dernier remaniement dans la composition des commissions communales, des changements seraient encore à opérer, notamment suite à la demande d'un des conseillers. Il serait appréciable que chacun se positionne en fonction de sa volonté de participer à l'une ou l'autre commission et de sa disponibilité pour qu'elles puissent se réunir en quorum suffisant et travailler dans les meilleures conditions.

Après délibération et suite à sa demande, M. HARTSREISEL Jacky ne fera plus partie de la commission *Animations – Information communale/site bibliothèque*.

Par ailleurs, compte tenu des délégations données aux adjoints par arrêtés municipaux et pour rester cohérent, il est décidé de donner la présidence de la commission *Travaux communaux – voirie – sécurité routière* à M. Christian RICHERT en lieu et place de M. Marc KLEIN.

Adopté par 17 voix pour et 1 abstention (M. MEHL)

### **3) Avis sur la demande présentée par la SCEA Romain MARTIN à HOCHFELDEN**

Le Conseil, dans le cadre des actions de l'Etat pour la protection de l'environnement, est invité à émettre un avis sur la demande présentée par la SCEA Romain MARTIN, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un élevage de poules pondeuses à HOCHFELDEN. Cette autorisation correspond à un projet d'extension d'un élevage de 109 000 à 150 160 poules pondeuses par la construction d'un nouveau bâtiment d'élevage de 2 684 m<sup>2</sup> et la mise aux normes des bâtiments existants.

Après discussion, le Conseil n'a pas d'observation particulière à émettre et donne un avis favorable à la demande.

Adopté par 17 voix pour et 1 abstention (M. ULRICH)

#### **4) Conventions pour l'entretien de micro-ouvrages de rétention d'eau dans les parcelles agricoles**

Suite à la mise en place de fascines mortes et de bandes végétalisées au lieu-dit « Kaltbienen » sur les bassins versants au Nord de la rue de la République et dans le cadre de la lutte contre les coulées d'eau boueuse, le conseil est sollicité pour autoriser le Maire à signer des conventions avec les agriculteurs concernés. Ces conventions ont pour but de préciser l'emplacement de ces ouvrages, le rôle et les engagements de chacun et le dédommagement des contraintes causées aux exploitations agricoles. Le montant de l'indemnisation est de 2,-€ le ml de fascine et 1,-€ le ml de bande végétalisée, soit un budget annuel total de 535,- €.

Ce montant vient s'ajouter aux 891,-€ déjà alloués pour la mise en place de bandes enherbées en 2007. Il concerne 4 agriculteurs.

Mme le Maire précise que le Conseil Général a participé pour les fascines à hauteur de 5 940 € pour un coût total de 9 254,65 €.

Pour l'adjoint, M. Christian RICHERT, l'opération semble a priori avoir contribué à limiter les dégâts lors des quelques orages de cette année, certes moins violents que ceux de 2008. Il faut observer le dispositif dans le temps. S'il s'avère être insuffisant, la prochaine étape consistera à élaborer une étude hydraulique sur les bassins versants pour trouver d'autres solutions.

M. Claude WEISS entre à 20h35

Un autre endroit semble commencer à poser des problèmes récurrents. Il s'agit de la rue des Champs. A surveiller.

Adopté à l'unanimité

#### **5) Règlement d'utilisation des terrains mis à disposition des associations**

Conformément aux conventions en vigueur entre la commune et les associations utilisatrices de terrains communaux pour leurs activités (FCS, TCS et APPMA), un article spécifique dans chacune de ces conventions précise la mise à disposition exclusive du club des terrains concernés. Or cette disposition peut avoir des conséquences financières non négligeables quant au remboursement du FCTVA sur les opérations d'investissement en cours ou à venir. Pour le tennis, par exemple, les travaux ont souvent été exclus du remboursement par le FCTVA. Pour pouvoir s'assurer une prise en charge de TVA et se justifier en conséquence, il y aurait lieu de supprimer ces articles desdites conventions et permettre sous contrôle de la commune et avec l'accord des présidents des associations, l'utilisation de ces terrains par d'autres associations ou scolaires.

Mme le Maire tient à repréciser que cette démarche est purement liée à des aspects financiers pouvant affecter les projets d'investissement futurs. En aucun cas, il s'agit d'imposer aux associations concernées, une utilisation des sites par d'autres associations sans leur aval, si demande il y a.

Adopté à l'unanimité

## **6) Fonds National de Prévention de la CNRACL – Demande de subvention pour une démarche de prévention « Evaluation des risques professionnels »**

Par délibération du 22 mars 2010, le conseil a décidé d'adhérer à la démarche de groupement de commandes piloté par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin pour la réalisation des documents uniques d'évaluation des risques professionnels du personnel des communes affiliées. L'entreprise retenue pour cette prestation est le groupe DEKRA. Le coût devrait avoisiner les 1000 € pour la commune.

Cette dépense est susceptible de bénéficier d'une aide du Fonds National de Prévention de la CNRACL, allant même au-delà du coût de la prestation, tenant compte de la structure de la collectivité et des moyens humains mis en œuvre pour atteindre les objectifs prescrits. Toutefois le FNP demande une démarche participative de l'ensemble de la collectivité, par la mise en place d'un comité de pilotage (également demandé par DEKRA) et d'un référent interne qui permettra de garantir le portage du projet, sa déclinaison et pérennisation dans le temps.

Au préalable, Mme le Maire fait le lien de ce dossier avec d'autres du même acabit, en cours actuellement. L'élaboration d'un PPMS (Plan de Prévention des Moyens de Secours) dans les écoles et un PCS (Plan Communal de Sauvegarde) et le DICRIM (Document d'Information sur les Risques Majeurs) de la commune.

Suite aux explications données lors de la dernière réunion de commission élargie à l'ensemble du conseil et après discussion, le Conseil sollicite une participation du FNP. Le comité de pilotage et le groupe de travail pour l'élaboration du Document Unique seront composés des mêmes personnes à savoir : M. Christian RICHERT, adjoint au Maire, M. Michel ETTLINGER, conseiller municipal, M. Patrick SCHNEIDER, secrétaire de mairie, M. Dominique MUNCH, adjoint technique et ACOMO, Mme Fabienne GOETZ, ATSEM et Mme Brigitte KNITTEL, agent d'entretien. Selon l'objet de la réunion, l'une ou l'autre personne pourront s'y adjoindre.

Adopté à l'unanimité

## **7) Taxe locale d'équipement**

Cette recette de la section d'investissement a été créée par délibération du Conseil Municipal du 30 décembre 1980, au taux de 2%. Le fait générateur de cette taxe est le permis de construire et s'applique aux constructions édifiées sur les lots dans toutes les zones constructibles. Elle se calcule de la façon suivante : taxe = SHON x valeur forfaitaire au m<sup>2</sup> (selon catégorie de la construction) x taux.

Comme évoqué lors de la dernière commission POS du 11 octobre 2010, le Maire souhaite faire évoluer cette taxe pour en fixer le taux à 4%, correspondant à la moyenne observée auprès d'autres collectivités. Le taux maximum autorisé est de 5%. Elle servirait également à financer en partie, les aménagements liés au projet des zones à l'entrée Est, pour la part restant à la charge de la collectivité.

Le sujet ayant également été abordé en commission et après quelques précisions, le Conseil Municipal décide de donner une suite favorable à la demande du Maire et fixe le taux de la taxe locale d'équipement à 4% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Adopté par 17 voix pour et 2 abstentions (MM. ETTLINGER et GEBHARDT)

## **8) Aménagement d'un accès sécurisé sur la RD421 – sortie d'exploitation URBAN**

Le détail de cette opération a été donné lors de la réunion en commission élargie du conseil municipal du 27 septembre 2010. Au vu des éléments annoncés par le maître d'œuvre et conformément à la décision du conseil municipal du 26 octobre 2009, ce dernier se prononcera sur l'avant-projet réalisé par le bureau N2I avec un prix d'objectif de 62 000 € HT.

Ce chiffrage maximum a été garanti par le maître d'œuvre. Il ne devrait pas y avoir de mauvaise surprise de ce côté-là. Il est à nouveau rappelé que le Conseil Général n'envisage pas de prendre la maîtrise d'ouvrage de cette opération. En cas d'accord de la municipalité d'opter pour ce projet, une convention lierait les deux parties pour le versement d'un acompte, notamment pour permettre à la commune d'obtenir une avance de trésorerie pour les travaux.

A la demande de plus d'un tiers des conseillers, il est décidé de procéder à un vote à bulletin secret :

Nombre de votants : 19

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

Bulletins nuls, blancs ou abstentions : 3

Contre: 6

Pour : 10

Mme le Maire précise que les délais de recours seront purgés, aussi bien celui du permis de construire que celui du contrôle de légalité pour la décision de ce soir.

## **9) Divers**

- En vertu des délégations qui lui sont confiées, le Maire a renoncé à exercer le droit de préemption sur la vente :
  - d'un terrain bâti situé rue des Pêcheurs, appartenant aux époux ANDRES Raymond de SCHWINDRATZHEIM, au profit des époux PIERRU David de MUTZIG (Bas-Rhin) ;
  - d'un terrain bâti situé 33 rue du Général Leclerc, appartenant à M. BRUCKER Jean-Marc de REICHSTETT (Bas-Rhin), au profit de M. HAENEL Christophe de WIWERSHEIM (Bas-Rhin) et M. SIMONNET Franck de NEUGARTHEIM (Bas-Rhin) ;
  - d'un terrain bâti situé 12 rue de la Zorn, appartenant à la COOPERATIVE LAITIERE de SCHWINDRATZHEIM, au profit de M. Mathieu BEY de BERSTHEIM (Bas-Rhin).
- Dans le cadre des marchés à procédure adaptée, le Maire a souscrit :
  - un marché pour les travaux supplémentaires de réaménagement du groupe scolaire – lot N°4 – Menuiserie aluminium pour un montant de 1 417,26 € TTC avec l'entreprise JAEGLE d'OBERHAUSBERGEN (Bas-Rhin) ;
  - un marché pour les travaux en moins de réaménagement du groupe scolaire – lot N°5 – Ferronnerie-clôture pour un montant de – 809,69 € TTC avec l'entreprise NOUVELLE SERRURERIE REEBER de GOERSDORF (Bas-Rhin) ;
  - un marché pour les travaux supplémentaires de réaménagement du groupe scolaire – lot N°11 – Carrelage-Chapes pour un montant de 113,62 € TTC avec l'entreprise DECK de MOTHERN (Bas-Rhin) ;
  - un marché pour les travaux supplémentaires de réaménagement du groupe scolaire – lot N°6 – Ravalement des façades pour un montant

de 5 586,32 € TTC avec l'entreprise BRONNER et CIE de HOCHFELDEN (Bas-Rhin) ;

- un marché pour les travaux en moins de réaménagement du groupe scolaire – lot N°2 – Charpente bois pour un montant de – 3 860,11 € TTC avec l'entreprise GTG de MARLENHEIM (Bas-Rhin) ;
- Mme le Maire informe que la réception du chantier de l'école est prévue le 17 novembre. Il reste deux points litigieux :
  - la reprise en peinture grise des endroits où le flochage des tôles sous toiture du préau est plus clair ;
  - Les fissures sur les tablettes suite à la fixation de la clôture alu. Ces réfections seront à effectuer pendant les vacances de Pâques 2011, en raison des conditions climatiques ne permettant pas pour l'instant d'appliquer la résine.
- M. GITZ Jean-Georges, Directeur de l'école primaire remercie l'ensemble du conseil pour la mise à disposition du nouveau matériel pédagogique numérique (TBI).
- Remerciements également à M. DURINGER Mathieu, accompagné de temps en temps par M. DIEBOLD Christian, pour la taille des arbres rue de la Zorn et cet été pour les « Stengle ».
- Mme le Maire avoue qu'après la séance du conseil municipal du 13 septembre, le moral était au plus bas et qu'elle était prête à baisser les bras. Se sentant alors soutenue par certaines personnes, elle s'est ressaisie pour effectivement prendre conscience qu'elle ne pouvait aller au bout du mandat sans entreprendre les chantiers qui avaient été retenus. Celui de la gendarmerie est d'une autre envergure que l'école, tant du point de vue financier, que du suivi. Ce n'est qu'en 2015 à 2017 quand certains emprunts arriveront à échéance, que d'autres grands projets pourront être envisagés. Pour limiter l'endettement et étaler les dépenses, Mme le Maire propose de scinder les travaux de réfection intérieure des logements de la gendarmerie et d'engager dans un premier temps, ceux concernant les immeubles collectifs. A l'échéance suivante, les chantiers salle polyvalente (ERP accessibilité handicapés) et l'extension du centre culturel + bibliothèque sont à prévoir en 2014-2015. M. Xavier ULRICH s'est engagé à suivre ces travaux avec le Maire le moment venu.
- Terrains de foot : le Maire a revu M. Marc BERNHARDT, Président délégué du FCS à ce sujet, lui rappelant la volonté de la commune d'élaborer un projet gérable de rénovation des terrains de football pouvant être inscrit en 2011 et obéissant aux règles de financement adoptées par la commune (cf. compte-rendu du 13/09/2010). M. GROSS Jean-Nicolas est prêt à porter ce projet pour la municipalité mais après avis de l'ensemble du conseil municipal sur sa candidature et après avoir demandé s'il n'y avait pas d'autre candidat. Il demande ensuite à M. Marc KLEIN en tant que secrétaire du FCS de bien vouloir l'inviter à la prochaine réunion du Comité pour la création d'un groupe de travail. Au sein du conseil municipal, il souhaiterait outre le Maire, l'aide de MM. Mathieu DURINGER et Bernard RIEHL, tous deux impliqués dans le milieu footballistique. Puis, après avoir rencontré le football-club, aborder le projet financier et le ramener à une dimension sportive avec l'aval de la Ligue, selon les ambitions du club. Pour Mme le Maire, c'est la seule solution pour sortir de l'enlisement actuel. M. RIEHL Bernard précise que si au niveau du foot, il y a des récalcitrants à son implication, il est prêt à se retirer du comité de pilotage. M. Mathieu DURINGER souhaite que cela se fasse dans l'intérêt de tous et des footballeurs. Il y a assez d'activité au niveau local pour que le projet du synthétique à Hochfelden, n'ait pas d'influence sur le projet. M. Jacky

HARTSTREISEL insiste sur la nécessité que le projet réponde à un objectif sportif. M. GROSS pense qu'on ne peut pas avoir de politique élitiste. Beaucoup de gens pratiquent le football dans le simple but d'exercer une activité sportive sans viser forcément l'évolution et la compétition à tout prix. Le challenge, si les travaux sont réalisés, est de toujours pouvoir compter sur une équipe suffisante de bénévoles pour faire fonctionner le club. Personne ne s'est prononcé contre la prise en charge du projet par M. Jean-Nicolas GROSS

- Suite à la demande de la Paroisse pour les travaux de réfection de l'église protestante, M. Marc KLEIN, Adjoint au Maire, rappelle que l'enveloppe globale s'élève à 160 000 € HT pour la nef (y compris le projet photovoltaïque pour 40 000 € HT) et de 60 000 € HT pour le clocher. Le pasteur aimerait connaître la position du Conseil Municipal sur le sujet. Comme pour le revêtement de la salle polyvalente, Mme le Maire précise que ce sont des projets non inscrits au contrat de territoire du Conseil Général du Bas-Rhin et que les crédits communaux ne peuvent être engagés pour l'instant pour d'autres projets d'envergure que ceux qui sont prévus.
- Une seule personne est héritière de la propriété attenante à la mairie et pour laquelle un emplacement réservé est inscrit au POS de la commune. Compte tenu de tous les projets envisagés, il y a lieu de réfléchir à la façon dont la commune pourrait se porter acquéreur de l'ensemble immobilier si l'héritière était prête à vendre.
- La Communauté de Communes du Pays de la Zorn a validé le projet de ramassage des ordures ménagères à la levée. L'objectif étant de diminuer le volume des déchets à incinérer et inciter par ailleurs le tri, sans pour autant trop augmenter le prix de la redevance. Ce dispositif sera appliqué à titre expérimental en 2011.
- Rappel de la prochaine réunion du Conseil Municipal vendredi le 10/12 à 19h30, suivie d'une petite collation.

Séance close à 23h20.